

# SERVICES PUBLICS EAU & ASSAINISSEMENT

## Qui fait quoi et à quelles échéances ?

(Édition : 2025)

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Elu(e)s de la commune de Montfroc et des communes avoisinantes</li> <li>◆ Absence de prérequis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Comprendre la répartition des compétences eau potable et assainissement</li> <li>◆ Analyser les systèmes d'exploitation de la ressource à l'œuvre sur le territoire</li> <li>◆ Identifier les dysfonctionnements et agir à échéance</li> </ul>
CONTENU	
<p><b>1 / Expliquer et analyser la répartition des compétences eau potable et assainissement entre les communes et l'intercommunalité</b></p> <p><i>L'eau potable : une histoire communale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La ressource au plus près de l'utilisateur</li> <li>◆ Ex. Le statut particulier de la source Chauvet</li> </ul> <p><i>L'assainissement : une compétence intercommunale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La ressource prise et rendue à l'environnement</li> <li>◆ La loi NOTRe : point d'étape et nouvelles échéances</li> </ul> <p><b>2 / Analyser et comprendre les systèmes d'exploitation de la ressource à l'œuvre sur le territoire (régies publiques et/ou délégation au privé)</b></p> <p><i>Le choix du/des modes de gestion : quels besoins pour quel territoire ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le débat sur le choix du mode de gestion</li> <li>◆ Les principes directeurs du débat (régime spic)</li> </ul>	<p><i>L'exécution du service selon le mode de gestion choisi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Identifier les missions assignées au service public et les objectifs d'exploitation durable de la ressource</li> <li>◆ Quels contrôles et par qui ? A quelle fréquence et comment ?</li> </ul> <p><b>3 / Identifier les dysfonctionnements et agir à échéance</b></p> <p><i>Les moyens de contrôles de l'exploitation des services publics locaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le contrôle de la légalité administrative (préfet)</li> <li>◆ Le contrôle financier (ch. régionales des comptes)</li> </ul> <p><i>Les moyens de contrôle citoyen</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les principes directeurs du service public : « Les lois de Rolland »</li> <li>◆ L'échéance de transfert à 2026 : quelle marge de manœuvre ?</li> </ul> <p><b>4 / Atelier de mise en pratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Etat des lieux et analyse pratique sur la collectivité et/ou l'établissement public concerné</li> </ul>
DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION	MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<p>Durée : 2 jours soit 14h</p> <p>Dates : nous consulter</p> <p>Horaires : de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h</p> <p>Lieu : à déterminer</p> <p>Groupe : 6 à 15 stagiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La formation sera interactive et pratique</li> <li>◆ Le caractère confidentiel des données partagées sera préservé.</li> <li>◆ Classeur pédagogique ou clé USB avec documents remis aux stagiaires</li> </ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	QUALITÉ DU OU DES INTERVENANTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Évaluation des acquis de la formation</li> <li>◆ Questionnaire de satisfaction</li> <li>◆ Questionnaire post-formation</li> </ul>	<p>Zehor DURAND :</p> <p>Avocat au Barreau d'Avignon, Docteur en Droit Public, formatrice en Droit Public</p>